

## INFORMATION AUX FOURNISSEURS

### PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE

Le Département de la Vienne, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le laboratoire QUALYSE, propose à l'ensemble des fournisseurs inscrits sur la plate-forme Agrilocal86, un accompagnement en matière de qualité et de sécurité alimentaire afin de définir des actions à mettre en place pour développer l'activité auprès des acheteurs de la restauration collective, et plus largement auprès de l'ensemble des acheteurs avec lesquels ils sont en relation.

*Vous êtes producteur et inscrit sur Agrilocal86 ? Vous souhaitez faire le point sur vos pratiques en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire ? Vous souhaitez développer votre activité et obtenir l'Agrément CE ?*

Les prestations suivantes vous sont proposées :



Qualyse est né de la volonté politique des élus des Départements de la Charente-Maritime, de la Corrèze, des Deux-Sèvres et de la Vienne de regrouper leurs laboratoires départementaux. Cette mise en commun des compétences a abouti à la création d'un syndicat mixte en 2008.

#### AUDIT / CONSEIL

C'est le constat, avec recommandations, des pratiques d'hygiènes mises en place dans votre entreprise, au regard des attendus réglementaires de votre secteur d'activité en vue de maîtriser la qualité, l'hygiène et la sécurité sanitaire de vos produits.



#### PLAN DE MAITRISE SANITAIRE

C'est le document essentiel, en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire, requis par la réglementation européenne appelée aussi « paquet hygiène » (Règlement (CE) n° 178/2002, Règlement (CE) n° 852/2004, Règlement (CE) n° 853/2004) pour tous les établissements détenant, préparant et distribuant des denrées alimentaires.

Il comprend les éléments nécessaires à la mise en place des exigences (par des procédures), ainsi que les preuves de l'application de ces mêmes exigences (par des enregistrements) : bonnes pratiques d'hygiène, plan de nettoyage-désinfection, plan de lutte contre les nuisibles, plan HACCP, gestion des produits non conformes et traçabilité...

### LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Le Département vous accompagnera selon vos besoins sur ces prestations dans la limite de l'enveloppe disponible (jusqu'à 80% du coût des prestations pris en charge).

Faites part de votre intérêt pour la question **avant le 11 décembre 2020** en cliquant [sur ce lien](#).

Contactez Qualyse pour toutes questions éventuelles et définir avec vous vos besoins.

Un contrat sera établi entre les parties pour un démarrage des prestations début 2021.

### POUR TOUTE QUESTION :

-> **Contactez l'équipe d'animation :**

❖ **Pour Agrilocal86 :**

Séverine Dorizon au Département de la Vienne :

05.49.62.91.19 – [sdorizon@departement86.fr](mailto:sdorizon@departement86.fr)

Jasmine Kenny à la Chambre d'agriculture

05.49.85.87.81 – [jasmine.kenny@vienne.chambagri.fr](mailto:jasmine.kenny@vienne.chambagri.fr)

❖ **Pour Qualyse :** Caroline Poidevin

06.08.25.22.88 - [caroline.poidevin@qualyse.fr](mailto:caroline.poidevin@qualyse.fr)

